



ARRÊTÉ

Service : Finances et commande publique
Références ALH
N° 2026 - 414

Objet : NOMINATION D'UNE MANDATAIRE DE LA RÉGIE DE RECETTES « PISCINE MUNICIPALE » - N°HELIOS 1705

Le Maire de la Ville de Couëron,

Vu la délibération n°2026-040 du 28 mars 2026, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard des matières énumérées à l'article L 2122-22 susvisé.

Vu la décision municipale n°2025-055 du 11 avril 2025 modifiant l'acte de création de la régie de recettes « Piscine Municipale ».

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 23 juin 2026

Vu l'avis conforme de la régisseuse titulaire en date du 24 juin 2026

Vu les avis conformes des mandataires suppléants en date du 24 et 26 juin 2026

Considérant la nécessité de nommer Madame Elise PAGEOT, en tant que mandataire de la régie de recettes « Piscine Municipale ».

Arrête

Article 1 : Madame Elise PAGEOT est nommée mandataire de la régie de recettes « Piscine Municipale » à compter du jeudi 2 juillet au lundi 31 août 2026, pour le compte et sous la responsabilité de la régisseuse titulaire de la régie n°1705, avec pour mission d'appliquer exclusivement les dispositions prévues dans l'acte de création de ladite régie.

Article 2 : La mandataire ne doit pas percevoir de sommes pour des produits autres que ceux énumérés dans l'acte constitutif de la régie, sous peine d'être constituée comptable de fait et de s'exposer aux poursuites disciplinaires et aux poursuites pénales prévues par l'article 432-10 du code pénal. Elle doit les encaisser selon les modes de recouvrement prévus par l'acte constitutif de la régie.

Article 3 : La mandataire est tenue d'appliquer les dispositions de l'instruction interministérielle n°06-031-A-B-M du 21 avril 2006 relative à l'organisation, au fonctionnement et au contrôle des régies des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

A Couëron, le 30/06/2026

Monsieur le Maire,
Axel CASENAVE,



Marine ROYANT,
Régisseuse Titulaire



Jocelyn VARGAS,
Mandataire suppléant



Audrey BAGLIN,
Mandat~~aire~~ suppléante

Mandataire supplé

Mewen LECAN
Mandataire suppléant

ECOM

Elise PAGEOT
Mandataire

~~_____~~

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.
- Mis en ligne sur le site Internet de la Ville du _____ au _____ Transmis en Préfecture le : _____